

**Correction
collective****Session de
rattrapage 2019****Examen de droit romain****IUR I**

Il n'y aura pas de correction collective de l'examen **de droit romain** (IUR I) effectué lors de la session de janvier 2020.

Les candidat(e)s pourront consulter leur copie en prenant contact avec les assistants de la Chaire de droit privé et de droit romain jusqu'au 15 mars 2020.

Les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération.

Prof. Pascal PICHONNAZ